

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : MAIRIE DE CRUVIERS LASCOURS

Date de Convocation :	Décisions N° :	Membres : En Exercice : 13	Présents : 11	Votants : 10
23/03/2018	2018- 9	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Le 28/03/2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur FIARD Fabien, MAIRE

Etaient présents : FIARD – AULERY – TOULOUZE M – BEAU – ALLEMAND – BUET – MILLOT – ADAMIEC – COSTA - CEZAR

Etaient excusés : DUBOIS, pouvoir donné à BEAU, TOULOUZE A - BOUXIN

Objet : CONSTATATION – APPROBATION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -91 482,65€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 144 492,26€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 48 828,64€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 139 501,65€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 260 382,15€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 303 036,16€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 283 993,91€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00€

Extrait certifié conforme,

Fait à MAIRIE DE CRUVIERS LASCOURS, le 28/03/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001001-20180328-2018_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018